



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juillet 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 30 juin 2004, à 15 heures

Président: M^{me} Risa (Finlande)
puis : M. Penjo (Vice-Président) (Bhoutan)
puis : M^{me} Risa (Présidente) (Finlande)

Sommaire

Mobilisation des ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-40868 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Mobilisation des ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (suite) (A/58/722-E/2004/13, E/2004/33, 54, 75 (chap.1) et 84, E/2004/CRP.1 et Add.1 et E/2004/NGO /1-22)

1. **M. Ivanou** (Observateur du Bélarus) accueille avec satisfaction le thème choisi pour le débat de haut niveau, car la mise en œuvre réussie du Programme d'action de Bruxelles favorisera la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et contre la propagation du VIH/sida. Il félicite le Bureau et le Président du Conseil économique et social pour avoir organisé des réunions officieuses préparatoires, au cours desquelles les ministres des pays les moins avancés ont rencontré les responsables des questions de développement de divers organismes des Nations Unies non seulement pour identifier les problèmes les plus urgents auxquels le monde moderne se trouve confronté mais aussi pour échanger des informations sur les façons les plus prometteuses de progresser sur la voie du développement.

2. Seulement 7 sur 50 des pays les moins avancés ont atteint le taux de croissance annuel de 7 %, requis pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Sans une participation accrue dans le commerce international, ces pays ne parviendront jamais à accélérer davantage leur croissance. Cette dernière requiert des investissements ainsi qu'une technologie moderne, c'est pourquoi la question du financement est cruciale. Bien qu'il existe un consensus sur la mobilisation des ressources internes comme principale source de financement du développement, il apparaît clairement que les pays les moins développés ont besoin d'une assistance technique sur les moyens les plus rationnels et les plus efficaces à cet effet. Les institutions de Bretton Woods, les bureaux de pays du PNUD et les Commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies sont les plus aptes à fournir cette assistance. Les initiatives des pays les moins développés doivent également être appuyées, comme par exemple les propositions du Bangladesh d'étendre le système du microcrédit dans les pays en développement.

3. Entre 2000 et 2002, la proportion de capital étranger à long terme investi dans les pays les moins développés est passée de 4,7 à 7,4 %, atteignant en chiffres absolus le montant de 17 milliards de dollars. Toutefois, les pays en développement continuent de faire face à des besoins immenses et à de nombreux défis. Ainsi que le signale le rapport du Secrétaire général, pour nombre d'entre eux, l'aide publique au développement (APD) demeure une source de financement d'une telle importance que la communauté internationale des donateurs et le système des Nations Unies doivent continuer d'envisager une augmentation de l'APD. Il importe également d'établir des partenariats entre les pays les moins développés et les pays donateurs ainsi qu'avec les organismes internationaux concernés en vue d'aider les premiers à faire des progrès dans la gestion de leur dette extérieure.

4. Les initiatives récentes de l'Union européenne et des États-Unis d'ouvrir davantage leurs marchés aux pays les moins développés sont les bienvenues. À cette fin, le Bélarus a décidé d'offrir des tarifs préférentiels à certains États. Son Centre national de transfert des technologies est prêt à coopérer avec les pays intéressés. Le Bélarus examine également le projet de programme de l'UNIDO relatif au transfert de technologies entre la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et centrale au titre duquel le Bélarus pourrait offrir son expertise dans les disciplines de haute technologie.

5. Compte tenu des déclarations répétées des pays en développement et des pays les moins avancés qu'un ralentissement de 1 % du taux de croissance en Europe et aux États-Unis entraîne une chute de 2 à 3 % dans les pays en développement, il est clair que l'un des mécanismes les plus efficaces du Programme d'action de Bruxelles concerne tous les États, indépendamment de leur niveau de développement, en les incitant à adopter des politiques macroéconomiques rationnelles qui stimulent l'économie, qui attirent les investissements et qui créent de l'emploi. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle de chef de file pour promouvoir une sensibilisation collective aux responsabilités et à l'interdépendance dans ce domaine.

6. **M. Rahman** (Malaisie) relève que la mobilisation des ressources demeure l'une des questions les plus urgentes. Outre les sources habituelles de financement, les pays doivent rechercher des solutions novatrices telles que le microfinancement.

7. Les partenaires au sein des pays développés doivent respecter leurs obligations et atteindre le montant cible de l'APD sans tenter d'y mettre des conditions. La mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) doit être accélérée car presque deux tiers des pays les moins avancés accusent des taux ingérables d'endettement extérieur.

8. À un moment où la croissance économique est essentiellement tributaire du commerce, le total du commerce de 50 des pays les moins avancés avec une population totale excédant 600 millions d'habitants représente un pathétique 1 % du commerce mondial. Les pays développés doivent par conséquent ouvrir leurs marchés aux exportations des pays les moins avancés en éliminant les barrières douanières ainsi que les subsides qui marginalisent leur production agricole. Simultanément, des procédures d'accession simplifiées et non discriminatoires des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenant compte de leurs différents niveaux de développement, contribueraient à éradiquer la pauvreté et à promouvoir un développement durable.

9. La responsabilité de la création de conditions favorables à la croissance économique incombe aux pays les moins avancés eux-mêmes. Il importe d'attirer les investissements étrangers directs, de lever les obstacles bureaucratiques, d'éliminer les pratiques inefficaces et d'adopter une législation cohérente et non discriminatoire, protégeant le droit à la propriété. Ils doivent mobiliser les ressources internes par le biais de l'épargne, de la fiscalité et de l'approfondissement des marchés financiers. Il va de soi que les pays les moins avancés sont handicapés par les conditionnalités que leur imposent les organismes internationaux, ce qui est en contradiction avec les objectifs internationalement convenus ainsi que par les limites institutionnelles internes. Le succès du Programme d'action de Bruxelles est tributaire du respect d'engagements internationaux associés à des efforts concertés de la part des pays les moins avancés.

10. **M^{me} Cronenberg-Mossberg** (Suède) annonce que son Gouvernement diffusera bientôt son premier rapport sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour 2004 afin de souligner ses engagements ainsi que pour stimuler le débat national et international sur la réalisation des objectifs. Ce rapport présente la nouvelle politique de développement de la Suède tout en donnant des

exemples de contributions suédoises à la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment en faveur d'un environnement durable et des mesures à prendre par les pays à revenu élevé. Les domaines traités portent notamment sur l'aide publique au développement, une coopération au développement plus efficace, la libéralisation du système commercial et financier, un fardeau de la dette viable, les activités productives pour les jeunes dans les pays en développement, l'accès aux soins de santé et aux technologies de l'information et de la communication, l'accès des travailleurs migrants aux transferts d'argent et aux connaissances, les investissements étrangers directs, la coopération au développement et la formation pratiquées par les ONG et les organisations de la société civile suédoise ainsi que sur les biens publics mondiaux. Le rapport a souligné l'importance de pratiques commerciales loyales, de l'allègement de la dette, de l'efficacité de l'aide ainsi que celle de la création d'emplois.

11. **M. Zenna** (Observateur de l'Éthiopie) note que les défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, en particulier en Afrique subsaharienne, lorsqu'ils s'efforcent de réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles et ceux du Millénaire, sont gigantesques et requièrent une mobilisation des ressources. L'Éthiopie, l'un de ces pays, a conçu une stratégie de développement composée de quatre volets : une politique de développement des zones rurales où résident 85 % de la population. C'est là que vit et travaille la majorité des pauvres; une réforme de la justice et du service public afin de garantir le droit à la propriété et assurer le fonctionnement correct des services publics; l'autonomisation des populations locales en améliorant la prestation des services et l'obligation redditionnelle; et le renforcement des capacités grâce aux investissements dans l'éducation et dans d'autres secteurs publics et privés. Afin de faciliter la mobilisation des ressources, l'Éthiopie réforme la gestion des dépenses publiques et instaure la traçabilité des dépenses de lutte contre la pauvreté tout en réformant le système fiscal. Le Gouvernement a mis en place un cadre juridique et politique afin de multiplier les institutions de microfinancement ainsi que les coopératives d'épargne rurale et de prêts. La Banque éthiopienne de développement a conçu un programme d'assistance financière en faveur de millions de ménages ruraux. L'amélioration d'un climat propice aux investissements a été mondialement reconnue. En

partenariat avec d'autres Gouvernements et des partenaires nationaux du secteur privé, l'Éthiopie a également lancé un programme fort nécessaire de sécurité alimentaire.

12. En dépit de l'augmentation des flux de l'aide et de sa fourniture mieux coordonnée aux pays les moins avancés, le volume de l'APD demeure inférieur aux objectifs convenus pour financer le développement national et les stratégies de réduction de la pauvreté.

13. C'est avec satisfaction que l'on a accueilli les initiatives de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires internationaux visant à ouvrir l'accès au marché mondial des pays les moins avancés, mais elles doivent être complétées par un renforcement de leur capacité à produire pour ces marchés. Leur dépendance à l'égard des produits de base devra être réduite, parce que ces matières sont notoirement vulnérables aux fluctuations de prix ainsi qu'aux termes peu favorables de l'échange, de sorte que dans le passé, ces pays ont dû différer leur développement et leurs efforts de réduction de la pauvreté.

14. À l'instar des pays les moins avancés à qui il incombe de réunir les conditions favorables au commerce, leurs partenaires du développement doivent encourager le monde des affaires à investir dans ces pays. Le transfert des connaissances et de la technologie s'avère par conséquent crucial. Les engagements pris de part et d'autre permettront d'assurer la réalisation des objectifs de développement convenus.

15. **M^{me} Ndiaye** [Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que les migrations impliquant des mouvements de population et l'accès au marché du travail doivent être abordées en partenariat international mais tout en tenant toujours compte des intérêts des pays concernés. L'accent doit être placé sur la contribution potentielle des travailleurs migrants au progrès économique et social de leur pays de résidence comme de leur du pays d'origine.

16. Il convient de noter qu'au lieu de prendre des mesures pour prévenir les incidences de l'exode des cerveaux sur le développement durable des pays en développement, les pays membres de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) ont augmenté ces dernières années leur recrutement de personnel qualifié dans les pays les moins avancés.

17. L'OIM s'efforce d'améliorer la mobilité personnelle et professionnelle des travailleurs migrants. Ceux-ci peuvent notamment entreprendre des missions temporaires d'expert au bénéfice de leur pays d'origine dans les secteurs manquant de superviseurs qualifiés, aider leurs gouvernements à améliorer la répartition géographique des compétences dans le pays et participer au programme de transfert de compétences en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces mesures contribueraient à contrebalancer l'exode du capital intellectuel en direction des économies occidentales. Elles amélioreraient considérablement l'image des migrants et leur intégration sociale dans leurs pays de résidence tout en contribuant au développement durable de leur pays d'origine.

18. L'OIM encourage les accords bilatéraux entre pays en même temps que les mesures concertées visant à aider les communautés d'origine et à protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Elle espère que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en 2003, bénéficiera d'un large appui.

19. Les fonds envoyés par les travailleurs migrants dans leur pays d'origine constituent un autre aspect positif, représentant souvent une part importante de ses devises étrangères, montant estimé à 90 milliards en 2003. Un effort coordonné doit être entrepris en vue de diminuer les coûts de transfert et de mettre en place à cet effet des procédures simples et sûres à l'intention des travailleurs migrants qui souhaitent investir une partie de leurs économies par le biais de transferts de fonds dans leur pays d'origine, y créant ainsi de l'emploi et des revenus. L'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et le rapatriement d'une partie de leur salaire par les travailleurs migrants sont tous trois nécessaires pour permettre aux pays les moins avancés de progresser sur la voie du développement dans le cadre d'une bonne gouvernance.

20. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que le choix du thème du présent débat de haut niveau reflète l'engagement de la communauté internationale à combattre la pauvreté et à éliminer la faim. Cela signifie que la communauté internationale et tous ses partenaires doivent respecter leurs engagements, assurer la mobilisation des ressources financières, humaines et institutionnelles appropriées et

créer des partenariats à tous les niveaux, notamment entre le secteur privé et public.

21. Le commerce international doit jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources des pays les moins avancés comme source plus stable de devises étrangères. Toutefois, les prix peu élevés et l'instabilité des prix mondiaux des produits de base dont dépendent nombre de pays, notamment en Afrique, tendent à saper les possibilités du commerce international d'être le moteur du développement et d'éliminer la pauvreté. De surcroît, les difficultés de ces pays à augmenter leur production, outre l'augmentation croissante des coûts de transport, les barrières douanières et l'appui croissant accordé à des produits de base concurrents, ont eu pour effet de réduire généralement les exportations des pays les moins avancés, limitant ainsi leurs possibilités de générer les revenus nécessaires à la croissance et au développement.

22. Il espère que les débats du Conseil seront fructueux et donneront lieu à des recommandations susceptibles de générer de nouvelles ressources outre des ressources additionnelles ainsi qu'une augmentation de l'aide publique au développement destinées aux pays les moins avancés afin d'appuyer leurs programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement intégré. À cet égard, il souligne que la Déclaration ministérielle qui doit être adoptée par le débat de haut niveau lors de la présente session devrait notamment réaffirmer les engagements et les annonces de contributions pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; créer avec détermination un environnement propice aux niveaux local et international et rechercher de nouveaux moyens de trouver des ressources pour favoriser la mise en œuvre du Programme d'action d'ici 2010; inciter les pays développés à inverser la tendance à la baisse de l'APD afin de rendre possible la réalisation des objectifs souhaités; insister sur la fourniture du financement requis et sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; accueillir favorablement les initiatives visant à ouvrir le marché aux pays les moins avancés et inviter leurs partenaires commerciaux à lever les barrières douanière et à abolir le régime des quotas qui font obstacle à leurs exportations; s'engager à consolider les partenariats entre les pays, les institutions multilatérales et la société civile et favoriser la coopération régionale et sous régionale;

insister sur l'importance d'un suivi permanent afin de s'assurer de l'application des décisions dans ce domaine.

23. **M^{me} Belinga-Eboutou** (Observateur du Cameroun) dit que pour beaucoup de pays le défi du développement est synonyme d'un processus d'édification nationale, exigeant des solutions institutionnelles et administratives essentielles à la création d'une économie viable et dynamique, intégrée au système mondial. Des changements dans le contexte international ont souvent freiné le processus national de maturation politique. Néanmoins, les pays en développement ont décidé de jouer le jeu de la mondialisation dans l'espoir qu'elle améliorera leurs résultats et sera le catalyseur d'une croissance économique robuste et durable.

24. Le financement de leur développement demeure le plus grand défi, et la communauté internationale doit agir efficacement pour trouver les mécanismes de financement les plus appropriés. La Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de Bruxelles, les initiatives du G-8 ainsi que les mécanismes créés par la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et par le Fonds européen de développement ont constitué des étapes marquantes dans l'expression de la solidarité internationale en vue de mobiliser les ressources requises pour financer le développement.

25. La gestion de la dette des pays en développement doit continuer d'être une préoccupation à l'échelon international, car leurs économies sont asphyxiées par le service de la dette. De plus, les pays pauvres très endettés ont besoin d'une aide considérable ainsi que d'investissements étrangers directs. L'APD ne doit pas être limitée à la réduction de la pauvreté, mais devrait être progressivement orientée sur les investissements privés, le véritable catalyseur de la croissance.

26. Les efforts des pays en développement pour augmenter l'épargne, prévenir la sortie des capitaux et créer un climat favorable aux investissements seront vains si leurs exportations n'ont pas accès aux marchés internationaux. Les règles du commerce international doivent être rendues plus équitables.

27. La réduction de la pauvreté est l'un des défis majeurs du Cameroun, s'il veut préserver la cohésion sociale et les fondements de sa croissance économique. Ce pays a élaboré par conséquent une stratégie nationale de réduction de la pauvreté conjointement

avec le monde des affaires, la société civile et ses partenaires du développement. Le Gouvernement estime que sa mise en œuvre requiert 200 milliards de dollars pour les trois prochaines années. Ceci sera un test de la solidarité de la communauté internationale dans laquelle le Cameroun a fondé de grands espoirs.

28. **M^{me} Sardenberg** (Observateur du Brésil) dit que des efforts plus importants sont nécessaires pour que les pays les moins avancés puissent bénéficier d'une croissance soutenue, participer à l'économie mondiale sur une base plus équitable et fournir des emplois décents à leurs travailleurs. En outre, une attention spéciale doit être accordée aux pays sortant d'un conflit. Le Brésil souscrit à la proposition de renforcer le rôle du Conseil, en coopération plus étroite avec le Conseil de sécurité, pour guider le passage de la consolidation de la paix après un conflit vers les activités de développement. Cette approche s'est révélée très utile dans le cas de la Guinée-Bissau et du Burundi et pourrait s'avérer l'être également dans celui de Haïti; son gouvernement s'est engagé à contribuer à long terme à la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti.

29. Le monde en développement a remporté de réels succès en matière de mise en œuvre de politiques internes rationnelles et de réformes de structures, mais ces mesures n'ont pas produit d'effet immédiat en termes de croissance et de revenus. Elles doivent être complétées par un climat économique international propice. La communauté internationale a appuyé et suivi avec succès les mesures macroéconomiques nationales et les efforts des pays en développement, mais elle a failli en ne leur fournissant pas les ressources adéquates et en ne leur ouvrant pas l'accès aux marchés mondiaux.

30. L'esprit de la Déclaration de São Paulo reconnaît la nécessité de ressources internationales supplémentaires ainsi que de nouveaux instruments et de mesures novatrices dans les domaines du commerce et de la finance pour appuyer les politiques nationales tout en soulignant que les pays en développement doivent avoir la marge de manœuvre nécessaire dans leurs stratégies de développement national en vue de pouvoir adopter des politiques favorisant l'innovation ainsi que la consolidation des secteurs dynamiques de la nouvelle géographie mondiale du commerce et de la coopération générée par les nouveaux pôles de croissance dans le Sud.

31. Les efforts internationaux doivent également être recentrés sur les questions à long terme qui ont freiné les progrès sur la voie du développement durable des pays les moins avancés : la dette, la volatilité du prix des produits de base ainsi que la nécessité d'un accès plus large et plus stable aux marchés mondiaux, notamment pour les produits agricoles à haute intensité de main-d'œuvre tels que les textiles. Les expériences de Cancún montrent clairement que l'unité de ces pays a modifié la dynamique des négociations multilatérales; la diversité de leurs intérêts doit être respectée sans pour autant les empêcher de poursuivre leur objectif commun d'éliminer les distorsions et d'intégrer pleinement l'agriculture dans le système commercial multilatéral, notamment en abolissant les subventions agricoles.

32. Les progrès dans l'application du Programme d'action de Bruxelles requièrent une stratégie concertée de tous les partenaires; le monde en développement devra parvenir à instaurer un consensus au sein des organisations multilatérales et contribuer à des arrangements bilatéraux et multilatéraux. Le lancement de la troisième série de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement constitue une opportunité pour faire progresser le commerce Sud-Sud et accorder un traitement préférentiel aux pays les moins avancés.

33. Le Brésil s'est engagé à renforcer encore sa coopération et ses liens commerciaux avec les pays les moins avancés par le biais d'accords bilatéraux, du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et d'initiatives telles que le Fonds Afrique du Sud, Brésil, Inde. Il a également lancé une initiative Brésil-Afrique visant à renforcer la coopération technique actuelle et à y rechercher de nouvelles opportunités. Son gouvernement par conséquent est vivement intéressé par la mobilisation de ressources financières additionnelles et il se félicite de la réussite des pays qui ont atteint ou dépassé les objectifs fixés pour l'APD; d'autres États devraient les imiter. La réunion des chefs d'État qui doit se tenir, à l'invitation du Président Lula, le 20 septembre 2004, contribuera à l'examen de propositions concrètes sur les nouvelles sources de financement en faveur des pays les plus pauvres.

34. **M. Koonjul** (Maurice) dit que sa délégation accueille avec satisfaction l'augmentation de l'APD destinée aux pays les moins avancés, de même que les initiatives visant à améliorer l'accès de leurs exportations au marché. Elle se félicite de l'initiative

de l'Union européenne « Tout sauf les armes » et de la prorogation jusqu'en 2015 par les États-Unis de la « Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique » (Africa's Growth and Opportunity Act). Néanmoins, ces améliorations se révèlent insuffisantes pour permettre aux pays les moins avancés de briser le cercle vicieux de la pauvreté; seulement sept de ces pays sont parvenus au taux critique de 7 % de croissance et les tendances actuelles suggèrent que la grande majorité de ces pays n'y parviendra pas.

35. La première responsabilité de leur développement incombe aux pays les moins avancés, toutefois leurs efforts doivent être appuyés par la communauté internationale dans un esprit commun de partenariat et d'interdépendance. Les gouvernements des pays les moins avancés doivent jouer un rôle vital en créant les conditions nécessaires permettant au secteur privé de prospérer; des possibilités économiques doivent être créées pour permettre le développement des microentreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises susceptibles de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique au niveau local par le biais du microcrédit et de coopératives, en mettant l'accent sur le développement rural et la création d'un cadre institutionnel et législatif approprié.

36. Les partenaires du développement devraient également aider les pays les moins avancés à créer les conditions susceptibles d'attirer les investissements étrangers directs (IED). L'expérience de son propre pays au Mozambique et à Madagascar a montré qu'une gestion rationnelle de l'économie, outre la paix et la stabilité, permet d'intensifier la coopération régionale, de multiplier les investissements et de favoriser le commerce. Il se félicite vivement de la décision du Gouvernement norvégien d'ouvrir son marché, sans restrictions douanières ni quotas, aux importations des pays les moins avancés, tout en invitant les autres pays développés à suivre cet exemple.

37. Un degré d'endettement viable constitue une condition critique de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés; il est impératif que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés soit pleinement mise en œuvre. Les partenaires du développement doivent également prendre en considération un cadre plus robuste pour une gestion viable de la dette.

38. Il fait l'éloge du Mécanisme africain d'évaluation des pairs/NEPAD qui comprend 19 pays africains à ce jour. Il souligne l'importance d'assurer une transition sans heurts des petits États insulaires en développement que l'on envisage de retirer de la liste des pays les moins avancés; un arrêt brutal de l'aide fournie par la communauté internationale pourrait faire régresser ces pays de plusieurs années.

39. *M. Penjo (Bhoutan), Vice-Président, prend la Présidence.*

40. **M. Owuor** (Kenya) déclare que vu la nature de leurs économies, qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les pays les moins avancés puissent mobiliser suffisamment de ressources nationales pour financer leur développement et qu'ils continueront d'être tributaires de l'APD, des investissements étrangers, du commerce et de la dette extérieure. En dépit de quelques améliorations, la qualité et la quantité de l'APD n'ont pas atteint le niveau fixé par le Programme d'action de Bruxelles et par les conclusions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Il invite les donateurs à respecter leurs engagements tout en soulignant que la totalité de l'APD destinée aux pays les moins avancés doit être consentie sous forme de dons. Des niveaux plus élevés de l'APD aideraient les gouvernements à construire les infrastructures nécessaires pour attirer les investissements étrangers directs qui se concentrent jusqu'à présent sur un petit nombre de pays.

41. La plupart des pays en développement n'ont pas été en mesure de récolter les bénéfices du commerce international en raison des restrictions d'accès aux marchés des pays développés ainsi que de leurs propres contraintes au niveau de l'offre. Il est urgent d'éliminer toutes les subventions qui sont des sources de distorsions occasionnées par les pays développés. Ces derniers devraient au contraire faire bénéficier d'un système de préférences commerciales le monde en développement, et plus spécialement les pays les moins avancés. La plupart des pays à faible revenu sont tributaires d'un seul ou de plusieurs produits de base dont les prix ne cessent de chuter. La communauté internationale devrait résoudre le problème du prix des matières premières et celui de son instabilité tout en appuyant les efforts des pays les moins avancés de diversifier leur production et d'en augmenter la valeur ajoutée.

42. Les mesures adoptées pour faire face aux problèmes de la dette extérieure des pays en développement se sont révélées inefficaces; l'accent devrait être placé sur l'annulation de la dette afin d'assurer que le problème du fardeau de la dette soit entièrement résolu.

43. **M. Niang** (Sénégal) dit que le Sénégal, à l'instar d'autres pays les moins avancés, a réalisé un taux de croissance notable (6,5 % en 2003), une stabilisation des prix ainsi qu'une réduction de son déficit financier à un niveau viable. En conséquence, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté est passé de 67,9 % en 1994-1995 à 57,1 % en 2001-2002. Son gouvernement a également instauré une série de réformes dans les domaines de la gouvernance et de la gestion financière dans le but de créer un climat favorable au secteur privé.

44. Toutefois, la mobilisation des ressources s'avère essentielle: les pays les moins avancés et leurs partenaires du développement doivent assumer leurs responsabilités communes mais différenciées à l'égard de l'APD, de la dette extérieure, du commerce et des autres domaines du Programme d'action de Bruxelles. Des mesures novatrices sont requises dans le cadre de l'APD; il se félicite du lancement du Compte du défi du Millénaire et du Mécanisme international de financement.

45. Les pays les moins avancés doivent également lutter contre la corruption, simplifier leurs procédures administratives et éviter le gaspillage pour faire le meilleur usage de l'APD reçue; leurs partenaires, quant à eux, doivent continuer à harmoniser leurs politiques, débloquer les fonds et accroître le caractère prévisible de l'APD qui devrait être consentie sous forme de dons. En dépit des bénéfices de l'initiative PPTTE et de l'attitude positive des donateurs qui ont récemment annulé une partie de la dette du Sénégal, il est manifeste que le fardeau actuel de la dette des pays les moins avancés est incompatible avec l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015.

46. L'exclusion des pays les moins avancés ne saurait être abordée sans des changements radicaux pour mettre fin à l'injustice et à l'iniquité du système commercial mondial; ces pays et leurs partenaires du développement devraient examiner cette question dans un « Forum agricole de Davos ».

47. **M. Makayat-Safouesse** (République du Congo) dit que l'espoir soulevé dans les conférences internationales à propos des pays les moins avancés a été déçu.; la communauté internationale doit tenir les engagements qu'elle a pris au titre du Programme d'action de Bruxelles et offrir une assistance aux pays qui affrontent les problèmes d'accès au marché, de dette, de capacités inadéquates, de ressources financières insuffisantes et de santé. Son gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à mobiliser des ressources nationales, notamment l'élaboration d'un Plan national de lutte contre la fraude et la corruption, la promotion d'une affectation plus appropriée des ressources, le renforcement de l'appareil statistique ainsi qu'un élargissement du nombre de partenaires.

48. **M. Gleckman** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] appelle l'attention sur le rapport de la CNUCED intitulé « Linking International Trade with Poverty Reduction » (Relier le commerce international et la pauvreté) en notant que l'extrême pauvreté dans la plupart des pays les moins avancés n'était pas seulement le résultat de la stagnation économique, mais également sa cause. Par exemple, lorsqu'on soustrait la consommation *per capita* du revenu moyen *per capita* pour la période de 1995 à 1999, il ne reste que 0,15 cent des États-Unis par personne et par jour qui peuvent être dépensés pour constituer un capital, investir dans l'infrastructure publique et faire face aux dépenses de fonctionnement de services publics vitaux. La possibilité de mobiliser des ressources nationales se voit ainsi sérieusement limitée, aussi la CNUCED continue-t-elle d'appeler l'attention sur l'importance du financement externe pour compléter les maigres ressources nationales.

49. La tendance continue à la baisse des flux de l'aide qui a commencé au début des années 90 s'est, dans une certaine mesure, inversée en 2000 mais, l'APD destinée aux pays les moins avancés s'est révélée être à la fois imprévisible et instable. Les investissements étrangers directs se sont concentrés sur quelques pays seulement et sur certains secteurs. Dix des pays les moins avancés ont obtenu plus de 86 % de tous les investissements étrangers directs entre 1998 et 2000, alors que la totalité du groupe des pays les moins avancés ne recevait que 1 % des investissements étrangers directs. Des mesures concrètes allant au-delà des activités conventionnelles de promotion,

notamment le recours à l'APD pour financer des activités innovantes, sont requises pour attirer les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés.

50. Les ressources dégagées par l'allègement de la dette doivent être elles aussi dirigées vers le développement des secteurs productifs et vers le commerce, augmentant de la sorte la cohérence d'une gestion stratégique de la dette. L'encours de la dette des pays les moins avancés qui avait baissé entre 1998 et 2001 s'est à nouveau élevé en 2002 bien que plusieurs pays aient bénéficié de mesures d'allègement de la dette.

51. Au cours des années 90, la valeur de la vente du café au détail, surtout dans les pays industrialisés – était approximativement trois fois plus élevée que le montant perçu par les pays producteurs de café; à l'heure actuelle, au moment où le prix d'achat à la production est le plus bas depuis un siècle, la vente au détail a dépassé les 70 milliards de dollars alors que les pays producteurs de café n'ont perçu que 5,5 milliards de dollars. Les pays les moins avancés qui sont producteurs de produits de base ne bénéficient pas de façon adéquate de la valeur ajoutée.

52. La CNUCED continue de placer les pays les moins avancés au centre de son programme d'activités et entreprend des études analytiques de leur économie tout en instaurant des programmes de coopération technique visant à renforcer leurs capacités productives dans de nombreux domaines.

53. Bien que les efforts nationaux doivent être au cœur même du développement des pays les moins avancés, de tels efforts ne sauraient réussir sans une amélioration du climat économique international. Il est urgent d'appuyer les objectifs nationaux en canalisant l'aide au développement dans le processus du budget national et en alignant les projets sur les priorités et les objectifs de développement nationaux. La démarche de l'OCDE de ne plus souscrire à l'aide liée est la bienvenue.

54. S'agissant du commerce international, des mesures concrètes seront requises pour ouvrir l'accès au marché et lever les contraintes pesant sur l'offre. En outre, les pratiques qui sapent les efforts de développement, tels que les subventions agricoles, doivent cesser. Il importe de réaliser pleinement le potentiel commercial Sud-Sud : à l'heure actuelle, la majeure partie des exportations des pays en

développement va dans les pays industrialisés. Par ailleurs, les pays les moins avancés pourraient faire davantage pour diversifier leurs marchés et accroître leurs possibilités commerciales.

55. **M. Singh** (Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources) fait remarquer que la protection de l'environnement n'a pas reçu grande attention au cours de la présente session du Conseil.

56. En général, les stratégies en faveur des pauvres et de la protection de l'environnement n'ont pas percé en raison d'une représentation inexacte du lien entre pauvreté et environnement. Selon un mythe communément répandu, la dégradation de l'environnement devient inévitable lorsque les populations passent de la pauvreté à la prospérité. Cependant, il est important de préserver le patrimoine biologique car celui-ci est essentiel pour le maintien de moyens de subsistance durable.

57. Par exemple, en Afrique de l'Est, la gestion communautaire des ressources naturelles ainsi que la restauration des écosystèmes ont eu pour effet de meilleurs rendements agricoles ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire. Les revenus de telles activités ont été réinvestis dans les soins de santé villageois et dans l'éducation. De cette manière, bien que les stratégies en faveur des pauvres et de la préservation de l'environnement ne soient peut-être pas suffisantes pour permettre aux populations de briser le cercle vicieux de la pauvreté, elles sont cependant à même d'apporter une contribution importante aux programmes d'élimination de la pauvreté.

58. La préoccupation que la dévolution du patrimoine environnemental aux populations démunies entraînerait inévitablement une dégradation de l'environnement n'est pas prouvée dans les faits. Le plus souvent, lorsque le pouvoir de décision sur l'emploi des ressources naturelles, même très dégradées, a été transféré à des groupes pauvres, ces derniers les ont mises en valeur. S'ils commettent des erreurs, ils sont les mieux placés pour s'en apercevoir et corriger leur façon de faire.

59. Si les pauvres parvenaient à obtenir des droits et des responsabilités sur les ressources naturelles, il incomberait aux gouvernements de prendre notamment les mesures suivantes : réformer les politiques pour leur donner les moyens de gérer les ressources naturelles; leur fournir des incitants bien conçus et de meilleures informations pour promouvoir une meilleure

gestion des risques; récompenser la bonne gestion environnementale; renforcer les capacités des organismes chargés de la protection de l'environnement et de l'emploi des ressources naturelles « publiques ».

60. **M^{me} Sarlis** (Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition) dit que l'une des conséquences de la malnutrition aiguë est l'impossibilité de digérer des aliments ordinaires. La réhabilitation nutritionnelle se fait au moyen d'aliments riches en protéines et en vitamines, qui se mélangent facilement avec des céréales, qui se digèrent sans difficulté et qui peuvent être conservés assez longtemps. Parmi les diverses possibilités existantes, la microalgue spiruline constitue une excellente solution. Son organisation a été créée suite à plusieurs Conventions intergouvernementales ayant pour objectif la promotion de la spiruline à des fins humanitaires. Ces différentes Conventions soulignent la grande valeur nutritive de la microalgue spiruline ainsi que la nécessité de créer des centres pour la produire; dix centres sont envisagés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

61. Comme aide alimentaire d'urgence, la spiruline s'avère particulièrement efficace. Sa production requiert 50 fois moins d'eau par kilo en comparaison de celle de la viande. La récupération nutritionnelle est trois fois plus rapide qu'avec d'autres solutions. Elle est sûre et sa production est peu coûteuse. Enfin, elle présente de nombreux atouts pour la santé, notamment une forte concentration de fer, des propriétés antifongiques et la capacité d'absorber les radionucléides du corps.

62. **M^{me} Shapiro** [Conférence des organisations non gouvernementales (Congo)] déclare que si la pauvreté doit être éradiquée, des partenariats doivent être instaurés avec les pauvres eux-mêmes. Au cours d'une consultation au niveau local menée pour déterminer ce que la pauvreté signifie pour les pauvres eux-mêmes, la pauvreté a été définie en termes d'impuissance, d'absence d'éducation scolaire, d'exclusion sociale, d'inégalités entre les sexes, d'infrastructures de mauvaise qualité et d'obstacles à la propriété foncière.

63. Les organisations non gouvernementales devraient plaider en faveur d'une approche du développement axée sur les droits, considérée comme le meilleur moyen d'éradiquer la pauvreté. Elles devraient s'efforcer de contraindre les États à agir conformément aux instruments des droits de l'homme

qu'ils ont ratifiés, mais auparavant il leur incombe de fournir une définition de la signification de ces droits faisant autorité. De la sorte, en confrontant les actes aux obligations, les responsabilités seront déterminées. Les ONG sont bien placées pour demander des comptes aux Gouvernements et promouvoir une approche du développement axée sur les droits.

64. La création de conseils nationaux du développement durable est susceptible d'aider les ONG à fournir des services consultatifs aux gouvernements en établissant une passerelle entre l'action locale et la formulation des politiques et les débats sur ces politiques. De surcroît, les ONG devraient demander des comptes aux gouvernements et aux organisations internationales sur les engagements qu'ils ont pris lors des grandes conférences internationales des Nations Unies.

65. S'agissant de la mobilisation de ressources, l'État ne peut abandonner la prestation des services sociaux de base, tels que la santé ou l'assainissement. La libéralisation du commerce et la privatisation de services essentiels tels que l'eau et l'électricité figurent au nombre des grands obstacles au développement. La décentralisation constitue une voie prometteuse pour établir de nouveaux partenariats entre les autorités locales et les organisations de la société civile afin d'élargir les pratiques démocratiques et lutter contre la pauvreté. L'État doit transférer des ressources suffisantes aux autorités locales pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités. Les autorités locales devraient être à même de lever leurs propres impôts. Dotées des ressources adéquates, les ONG et les autorités locales pourraient forger des partenariats précieux pour éradiquer la pauvreté.

66. La création d'un climat propice et la mobilisation des ressources pour lutter contre la pauvreté dans les pays les plus pauvres sont la responsabilité de chacun. Les organisations non gouvernementales souhaitent devenir, et elles en avaient la capacité, des partenaires essentiels à une époque de « coopération décentralisée », en collaborant avec l'État et en tentant d'influer sur les politiques aux échelons local, national et international en vue d'obtenir une allocation des ressources plus efficace et plus équitable en faveur des pauvres.

67. **M^{me} Wells** [Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies (FMANU)] déclare que la coordination des efforts de développement devra être beaucoup plus efficace si les objectifs énoncés dans la

Déclaration du Millénaire, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim-- doivent être réalisés dans les pays les moins avancés d'ici 2015. Son association organise des tables rondes mensuelles sur les objectifs du Millénaire au sein de l'ONU. Un thème commun issu des débats a porté sur la nécessité urgente d'accorder aux pays les moins avancés un financement supplémentaire, en particulier aux secteurs de leur société civile. L'un des meilleurs moyens de faire parvenir ces fonds à la société civile est d'utiliser le Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du réseau régional informel ONU-ONG. Par conséquent, la FMANU recommande que le Fonds soit spécifiquement mentionné dans la Déclaration ministérielle du Conseil. L'autre message important qui s'est dégagé des divers débats met le poids sur le fait que le développement doit être localement produit. L'Association pour les Nations Unies existe dans la moitié des 50 pays les moins avancés. La FMANU s'est engagée à créer une Association pour les Nations Unies efficace dans chacun des États membres, vu leur rôle dans la création d'un climat propice à l'élimination de la pauvreté et d'information du public sur l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

68. En collaboration avec l'Institut Nord-Sud, la FMANU organise un sondage annuel auprès des organisations de la société civile en vue d'évaluer leurs connaissances des objectifs du Millénaire et leurs engagements à cet égard. Un résultat préliminaire de cette enquête souligne que des changements considérables seront nécessaires en vue de réduire la pauvreté et la faim dans les pays les moins avancés. L'allègement de la dette est essentiel de même que l'engagement des pays membres de l'OCDE de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'APD tout en éliminant les barrières douanières et les quotas relatifs aux exportations des pays les plus moins avancés. Le Conseil a subi des changements en traitant directement les questions en émergence et en expérimentant de nouvelles approches pour améliorer ses méthodes de travail. La FMANU l'engage à poursuivre ce processus, en tenant pleinement compte des recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile ainsi que de l'ouvrage de l'Organisation internationale du travail intitulé Une mondialisation juste.

69. **M. Barwett** (Rotary international) déclare que le principal objectif philanthropique de son organisation est l'éradication de la polio d'ici 2005. Depuis le lancement en 1985 de son programme d'éradication de la polio, elle a aidé à vacciner plus de 2 milliards d'enfants dans 122 pays. Le Rotary international a étroitement travaillé avec le système des Nations Unies dans une très grande variété de domaines, et il poursuivra cette coopération dans le secteur social et humanitaire.

70. **M^{me} Soanes** (ATD Quart Monde) dit que les pays les moins avancés sont confrontés à des défis extraordinaires. Les groupes les plus démunis de la société devraient dès le tout début être inclus dans la planification et la mise en œuvre des programmes de développement durable. Leurs connaissances et leur expérience vécue peuvent contribuer à un partenariat réussi entre les différentes parties prenantes ainsi qu'à l'unité pour réaliser un objectif commun profitable à tous, y compris aux plus pauvres. Instaurer des dialogues avec les plus pauvres et forger des partenariats avec ces derniers représentent un élément essentiel des conditions de réalisation du développement durable.

71. **M^{me} Malaman** (Legion of Good Will) rappelle qu'en mars dernier, comme complément au débat de haut niveau du Conseil, son organisation a tenu un séminaire à Brasilia pour étudier comment la pauvreté pouvait être éliminée dans les pays les moins avancés – en particulier ceux situés en Amérique latine et en Afrique. Les débats ont porté sur la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en retenant quatre thèmes principaux : la pauvreté et la faim, la pauvreté et ses effets sur les femmes, le VIH/sida et les zones désertiques de l'Afrique; la création de réseaux de communication et la formation pour enregistrer les ressources et partager des informations à propos des projets jugés intéressants. Un certain nombre de propositions ont été faites durant le séminaire et les participants ont débattu de la possibilité de mettre en place un forum permanent au sein duquel ils pourraient poursuivre leur dialogue.

72. *M^{me} Rasi (Finlande) reprend la Présidence.*

73. **M^{me} Paul** (Global Action on Aging) note que plus de 30,5 millions de personnes âgées vivent dans les pays les moins avancés, représentant 5 % de leur population totale. Dans de nombreux pays parmi les moins avancés, les personnes âgées vivent dans des situations extrêmement pénibles. Son Organisation

invite instamment le Conseil à plaider pour des mesures spéciales de protection en faveur de personnes âgées se trouvant dans les situations de conflits armés. Bien que les organismes humanitaires et de secours d'urgence, de même que l'Organisation des Nations Unies, aient élaboré des programmes en vue de répondre aux besoins d'autres groupes vulnérables, tels que les enfants, les femmes et les travailleurs humanitaires, ils ont peu de connaissances des besoins des personnes âgées et n'ont pratiquement élaboré aucun programme ou directive visant à assurer leur protection. Les organisations qui s'emploient à défendre les droits des personnes âgées ont fait part de leur inquiétude croissante et lancent un appel aux organisations internationales d'adopter des mesures concrètes destinées à protéger les personnes âgées.

74. En 2000, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a adopté une politique en faveur des réfugiés âgés qui met en évidence la situation difficile des personnes déplacées âgées lors des conflits. En 2002, dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, les gouvernements ont été invités à protéger les personnes âgées et à leur porter assistance dans les situations de conflit armé et sous occupation étrangère. Bien que ces faits soient encourageants, il reste encore beaucoup à faire. Le Conseil devrait faire appel à ses groupes consultatifs spéciaux pour examiner les besoins et les préoccupations des personnes âgées durant la période difficile de la transition d'un conflit armé à une situation d'après conflit et au développement. Il devrait inviter les organismes des Nations Unies à réunir des informations concrètes et à élaborer des programmes afin de faire connaître la situation des personnes âgées et de les protéger; promouvoir de nouveaux mandats tenant compte des besoins des personnes âgées à l'intention des organismes des Nations Unies et du Conseil de sécurité; établir que des mesures spéciales doivent être prises pour veiller à ce que les personnes âgées soient traitées avec humanité et qu'elles aient aussi les possibilités de contribuer à la réconciliation après un conflit ainsi qu'au développement; souligner le rôle positif que les personnes âgées peuvent jouer en faveur de la médiation, de la prévention des crises, de la consolidation de la paix et de la solidarité communautaire.

La séance est levée à 18 heures.